

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 19 mai 2016

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Ecublens déploie ses couleurs à travers de nouveaux articles promotionnels !

Dans le cadre de la mise en valeur de la Commune d'Ecublens, la Municipalité a souhaité disposer de différents articles promotionnels afin de véhiculer l'image d'Ecublens/VD (voir le rapport-préavis n° 2016/12).

Différents articles promotionnels sont désormais en vente auprès de l'administration communale (Greffes municipal, Contrôle des habitants, Service des finances et Service de l'urbanisme).

Il y en a pour tous les goûts : porte-clés avec lampe LED et décapsuleur, parapluie pliable, porte-bouteille thermique, verres de dégustation ou encore crayons de couleurs. Vous trouverez également le magnifique livre « Ecublens raconte !... » qui vous fera découvrir la ville et son histoire. Ces articles seront également en vente lors de la Fête interculturelle, le samedi 21 mai 2016, à la place François Silvant.

Toutes les informations sur ces articles se trouvent sur le site internet : <http://www.ecublens.ch/decouvrir/boutique>.

Un article sera également publié dans le journal Ecublens Infos du mois de juin.

2) Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) – Révision de la convention de collaboration intercommunale

Entre 2004 et 2005, les communes de l'Ouest lausannois ont signé une convention de collaboration dans le but de mettre en œuvre les objectifs et principes du document « Schéma directeur de l'Ouest lausannois » (SDOL) et de créer un bureau chargé de cette mission. Une nouvelle « Convention de collaboration intercommunale pour le développement de l'Ouest lausannois », conclue entre les huit communes de l'Ouest lausannois, annule et remplace la précédente, ainsi que son avenant de 2012 concernant la TVA.

Cette convention est un contrat de droit public fondé sur l'article 107b de la Loi sur les communes qui prévoit qu'une ou plusieurs Municipalités peuvent déléguer certaines de leurs attributions à une autre Municipalité.

La nouvelle convention prend en compte, d'une part, les changements intervenus au sein des structures régionales ces dernières années, en particulier le retrait de la Ville de Lausanne en 2011 du SDOL et la mise en place en 2014 d'une nouvelle organisation au sein du « Projet d'agglomération Lausanne-Morges ». D'autre part, la convention est le fruit d'une réflexion initiée en 2014 pour réexaminer la mission et la structure du SDOL dans un processus qui a fortement impliqué les responsables politiques et techniques des communes en particulier.

De plus, un nouveau nom a été retenu pour la structure de collaboration, soit « Stratégie et développement de l'Ouest lausannois ». Ce nom a finalement été choisi après des discussions dans toutes les Municipalités. Il a l'avantage de rendre plus explicite la mission du SDOL, de maintenir l'acronyme « SDOL » et surtout de ne plus avoir à utiliser le terme « schéma directeur » qui ne fait plus aucun sens dans le contexte actuel.

Cette convention est disponible sur l'extranet du Conseil communal, rubrique « [Divers](#) ».

La Municipalité